



COMITE DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN DE TENNIS DE TABLE

27, rue de la Semm – 68000 COLMAR
Tél. : 06.27.20.83.58 – e-mail : cd68tdt@sfr.fr
Site internet : www.cd68tt.com

ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN CONVOCATON

Conformément au Titre II du Règlement Intérieur de la FFTT, les représentants des associations affiliées sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le

Jeudi 2 septembre 2021 à partir de 19H30

Au Centre Sportif et Culturel 17 Route du Vin 68750 BERGHEIM

Chaque association affiliée délègue à l'Assemblée Générale du CD 68 la personne élue à cet effet. Si cette personne est empêchée, elle peut être remplacée par un autre membre de l'association qui doit être muni d'un POUVOIR signé par le délégué élu.

Les délégués des associations doivent être âgés de seize ans révolus, jouir de leurs droits civiques (s'ils sont majeurs) et être licenciés pour l'association qu'ils représentent. Chaque association dispose du nombre de voix déterminé par le barème figurant à l'article 8.4 des statuts fédéraux. **Le nombre de voix pris en compte correspond aux licences validées au 30 juin 2021.**

En raison de la situation sanitaire, les dispositions suivantes seront prises pour la sécurité de tous, celles-ci pourront être adaptées en fonction des décisions des autorités :

- port obligatoire du masque dès l'entrée dans la salle
- une solution hydroalcoolique sera mise à votre disposition
- le pass sanitaire sera contrôlé à l'entrée.

COMITE DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN
DE TENNIS DE TABLE

27, rue de la Semm – 68000 COLMAR
Tél. : 06.27.20.83.58 – e-mail : cd68tdt@sfr.fr
Site internet : www.cd68tt.com

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

19h30 : Pointage des délégués des associations du CD 68, vérification des pouvoirs, accueil des personnalités

20h00 : Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Adoption du PV de l'Assemblée Générale du 11 septembre 2020
2. Rapport moral du Président du CD 68
3. Rapport financier du Trésorier
4. Rapport des réviseurs aux comptes et quitus au trésorier
5. Vote sur le compte de résultats 2020/2021 et sur le budget 2021/2022
6. Désignation des réviseurs aux comptes pour l'exercice 2021/2022
7. Rapport des Commissions Départementales
8. Réponse aux questions diverses / Vœux (*)
9. Intervention des personnalités
10. Clôture de l'Assemblée Générale et verre de l'amitié.

(*)Les responsables d'association désirant qu'une réponse soit apportée à une question d'ordre général ou souhaitant émettre un vœu, sont invités à faire parvenir leur demande par courriel à l'adresse cd68tdt@sfr.fr **pour le 26 août 2021, délai de rigueur.**

Il est rappelé que, suite à la décision de l'Assemblée Générale du mois de juin 1969, chaque association non représentée (par son délégué ou le représentant de celui-ci) sera pénalisée d'une amende de 45€ (associations possédant une voix) ou de 76€ (associations possédant 2 voix ou plus) .

Dans l'attente de vous accueillir.

Avec mes salutations sportives.

Claude SPIECKER
Président du CD 68